



L'Académie des beaux-arts se prononce en faveur de la dépose définitive des anneaux olympiques de la Tour Eiffel et pour son classement au titre des Monuments historiques

L'Académie des beaux-arts a vu avec admiration la manière dont les Jeux olympiques et paralympiques de *Paris 2024* ont mis en lumière nombre de monuments de notre patrimoine. Cette flamme-là ne s'éteindra pas.

Au cours d'un débat qui s'est tenu lors de la séance plénière du mercredi 18 septembre, une très large majorité de ses membres a exprimé sa perplexité devant la décision, prise de manière unilatérale par la Ville de Paris, de laisser en place les anneaux olympiques fixés sur la Tour Eiffel.

Cet ajout figerait l'état 2024 d'un édifice qui n'a cessé d'évoluer de manière subtile depuis son inauguration. Faut-il permettre que la Tour, dont l'apparence se trouverait ainsi modifiée, perdant une partie de sa transparence, devienne un simple support pour l'emblème d'un comité qui, si prestigieux soit-il, demeure une entité indépendante ? Le risque ne serait-il pas que Paris, pérennisant cette publicité pour le CIO, soit accusé de tenter de s'approprier l'olympisme, au détriment des autres villes qui vont accueillir les prochaines olympiades ?

Attentifs aux remarques faites parallèlement par les héritiers de Gustave Eiffel, **les membres de l'Académie des beaux-arts expriment le souhait que puisse être étudié le choix d'un autre emplacement pour ces anneaux, par exemple une des nouvelles gares du Grand Paris inaugurées à l'occasion des Jeux.**

Elle exprime par ailleurs de manière unanime le souhait que la Tour Eiffel, protégée par une inscription depuis 1964 et figurant depuis 1991 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, puisse être bientôt classée Monument historique par le ministère de la culture.

L'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies composant l'Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraigne (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

Hermine Videau – Directrice de la communication et des prix
tél : 01 44 41 43 20
mél : com@academiedesbeauxarts.fr

Pauline Teyssier
Chargée des relations presse
tél : 01 44 41 44 58
mél : pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr